

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 JANVIER 2014**

Délibération 006/2014 : "subvention exceptionnelle à l'association des commerçants (Ucae)".

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS
D'ETRECHY**

M. MEUNIER présente le rapport.

L'UCAE nouvellement reconstituée a organisé pendant les fêtes de fin d'années des animations de rues, et notamment plusieurs balades en charrette avec le Père Noël.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 700 € afin de couvrir une partie des frais liés à ces animations.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à l'UCAE une subvention exceptionnelle de 700 €.

Mme JUBIN demande quels sont les montants des frais engagés par l'association

M. MEUNIER indique que les frais engagés par le Président de l'association se chiffrent entre 2000 et 3000 €.

Considérant l'organisation pendant les fêtes de fin d'années des animations de rues, et notamment plusieurs balades en charrette avec le Père Noël,

Considérant la demande de subvention dans le cadre de cet événement,

APRES DELIBERATION, le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE une subvention de 700 € à l'union des commerçants et artisans d'Étréchy.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 au budget 2014.